

MAIRIE DE PROPRIANO



6, Avenue NAPOLEON III
20110 PROPRIANO
☎ 04.95.76.00.44
Secrétariat du Maire

Propriano, le 02 janvier 2026

ARRETE N° 2026-001

Portant changement de véhicule sur la licence de Taxi N° 4

Le Maire de la Commune de Propriano ;

Vu les articles L.2212-1, L.2212-2, L.2212-3 et L.2213-6 du code général des collectivités territoriales ;

Vu le code des transports, notamment ses articles L.3121-1, L.3121-11-1, et R.3121-5 ;

Vu la loi n° 2014-1104 du 1er octobre 2014, relative aux taxis et aux voitures de transport avec chauffeur ;

Vu le décret n° 2014-1725 du 30 décembre 2014 relatif au transport public de personnes ;

Vu le décret n° 2017-236 du 24 février 2017 portant création de l'observatoire national des transports publics particuliers de personnes, du comité national des transports publics particuliers de personnes et des commissions locales des transports publics particuliers de personnes ;

Vu l'arrêté municipal 05 décembre 2023 fixant le nombre d'autorisations de stationnement de taxis dans la Commune de Propriano ;

Vu l'arrêté initial de création de l'Autorisation de Stationnement N° 4 en date du 21 Août 1973 ;

Vu l'arrêté en date du 02 janvier 2024 attribuant la licence de taxi N° 4 à Monsieur Thomas DARNAUD ;

Vu le courrier en date du 30 décembre 2025 émanant de Monsieur Thomas DARNAUD, informant la Commune du changement de véhicule sur la licence de taxi N° 4 avec le véhicule de marque : SKODA SUPERB BREAK immatriculé : HH-280-LA ;

Vu la carte grise établie nom de M. Thomas DARNAUD en date du 29 Décembre 2025, pour le véhicule de marque : SKODA SUPERB BREAK immatriculé : HH-280-LA ;

ARRETE

- **Article 1er** : Monsieur Thomas DARNAUD est autorisé à exploiter l'autorisation de stationnement N° 4 et à faire stationner sur les emplacements réservés à cet effet (côté Mairie-Avenue Napoléon III) et prévus par l'arrêté municipal du 05 décembre 2023, le véhicule taxi immatriculé HH-280-LA, de marque SKODA SUPERB BREAK, en attente de la clientèle dans le respect des règles fixées par les textes susvisés. Celui-ci devra par ailleurs porter l'indication visible de la Commune de Propriano, ainsi que son numéro d'autorisation.
- **Article 2** : Toute modification intervenant dans l'exploitation du véhicule taxi devra être notifiée dans les meilleurs délais à l'autorité municipale.
- **Article 3** : La présente autorisation peut être suspendue ou retirée par l'autorité municipale après avis de la commission locale des transports publics particuliers de personnes, lorsque l'autorisation n'est pas exploitée de façon effective ou continue, ou en cas de violation grave ou répétée par son titulaire du contenu de cette autorisation ou de la réglementation applicable à la profession.
- **Article 4** : Conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Bastia dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application « Télérecours citoyens » accessible par le site www.telerecours.fr.
- **Article 5** : Le Maire de Propriano, le Commandant de la brigade de gendarmerie de Propriano, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont une copie sera transmise à Monsieur le Préfet de la Corse-du-Sud

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212002497-20260102-2026-001bis-AI

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/01/2026

Fait à Propriano, le 02 janvier 2026
Le Maire



MAIRIE DE PROPRIANO



6, Avenue NAPOLEON III
20110 PROPRIANO
☎ 04.95.76.00.44
Secrétariat du Maire

Propriano, le 02 janvier 2026

PARC DES TAXIS DE LA VILLE

AUTORISATION DE STATIONNEMENT - LICENCE DE TAXI N° 4

PROPRIETAIRE DU VEHICULE :

NOM & PRENOM : M. Thomas DARNAUD

DATE ET LIEU DE NAISSANCE : 28 Mai 1985 à VERSAILLES (78)

ADRESSE : 13 CHIOSU SUPRANU-20110 PROPRIANO

TAXI

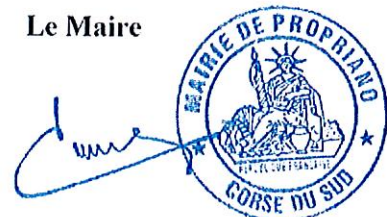
MARQUE : SKODA SUPERB BREAK

TYPE : M10SKDVP092S123

N° D'IMMATRICULATION : HH-280-LA

EST AUTORISE à stationner avec son véhicule immatriculé : HH-280-LA sur l'emplacement réservé au stationnement des taxis (côté Mairie-Avenue Napoléon III).

Le Maire



Paul-Marie BARTOLI

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212002497-20260102-2026-001bis-AI

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/01/2026